



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 56596

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la violence dans les établissements scolaires. Dans un récent rapport parlementaire au Premier ministre intitulé « La rue dans l'école ? », il est proposé de mettre en place une vaste politique de communication contre la violence scolaire, destinée à promouvoir les valeurs civiques, citoyennes et de vie sociale, et ce avec les supports médiatiques de toute sorte (jeux vidéos, films, etc.). Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'école est le lieu par excellence où les enfants peuvent recevoir dès leur plus jeune âge une éducation au respect des valeurs de la République et de la vie en société ainsi qu'au rejet de toute forme de violence. Ils doivent y apprendre - et comprendre - que les différends et les conflits existent, mais que l'on se doit de les résoudre d'une manière pacifique. Cette éducation passe notamment par l'apprentissage de la citoyenneté à tous les niveaux de la scolarité : dans l'enseignement, tout d'abord, où elle est dispensée dans les programmes de l'école, puis dans le cadre des contenus disciplinaires au collège et au lycée (en particulier en éducation civique et en éducation civique, juridique et sociale) ; c'est aussi dans le fonctionnement quotidien de l'école ou de l'établissement que l'on doit rechercher le respect de la citoyenneté : respect des autres, respect des règles, respect des adultes. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit ainsi plusieurs dispositions concrètes en ce sens : une note de vie scolaire sera instituée en classe de troisième afin de valoriser les comportements respectueux des règles ; chaque collège et lycée élaborera, au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, son propre plan de prévention de la violence.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56596

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 927

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5352